



**NATIONS  
UNIES**

UNEP(DEPI)/MED BUR.82/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

17 mai 2016  
Original: anglais

82<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la  
Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 avril 2016

**Report: Conclusions et Recommandations**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PAM/PNUE  
Athènes, 2016

## Table des matières

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1-8
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b>	Liste des participants
<b>Annexe II</b>	Ordre du jour

## **Introduction**

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 82<sup>e</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est tenue à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017.
2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français était assuré pendant toutes les sessions de la réunion.

## **Participation**

3. La Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki (Grèce), les Vice-Présidents, Mme Klodiana Marika (Albanie), M. Mohamed Abdel Monem Farouk Osman (Égypte) et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) ainsi que le Rapporteur, Mme Ayelet Rosen (Israël) ont pris part à la réunion du Bureau. M. Mohamed Benyahia (Maroc) s'est excusé. Mme Marijana Mance (Commission européenne) a assisté à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (le Coordonnateur, le Coordonnateur adjoint et l'Administrateur de programme). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

### **I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

4. La réunion a été ouverte par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau, le 19 avril 2016 à 09h30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux personnes qui participaient à leur première réunion pour l'exercice biennal 2016-2017.
5. Le Coordonnateur a également adressé un discours de bienvenue aux participants.

### **II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

6. La réunion a examiné et adopté l'Ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/1 (Annexe II). Le Bureau a accepté d'ajouter les trois questions suivantes au point 7 de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » : i) Demande de l'UE d'être invitée en tant qu'observateur à toutes les réunions du Bureau jusqu'à la CdP 20 ; (ii) Courrier de la Palestine qui sollicite des « orientations quant au soutien à la participation de la Palestine aux Conférences des Parties et aux réunions de la Convention de Barcelone » ; et (iii) Crise des déchets au Liban.

### **III. Point 3 de l'ordre du jour Rapport sur les travaux menés en janvier-février 2016**

7. Le Coordonnateur a soumis et présenté les points saillants des documents « Rapport du Secrétariat sur les activités menées en janvier-février 2016 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3) et « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4), ce dernier étant un tableau à code couleur.
8. Il a été proposé que le tableau à code couleur soit restructuré autour des produits de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021. Le Coordonnateur a expliqué que le rapport descriptif sur l'état d'avancement (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3) est organisé précisément autour des résultats stratégiques du Programme de travail 2016-2017 et que le tableau à code couleur (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4) est essentiel au suivi de la mise en œuvre de toutes les décisions opérationnelles des Parties prises lors de la dernière CdP. Il a également été proposé que le Secrétariat envisage d'inclure dans le tableau des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions clés adoptées lors des CdP précédentes.

9. Il a été recommandé qu'à l'avenir la dernière section du rapport descriptif de l'état d'avancement indique également les solutions proposées ou les efforts déployés pour faire face aux difficultés qui y sont décrites. Par ailleurs, il a été souligné qu'il est important d'exécuter en temps opportun une Stratégie de mobilisation des ressources pour accompagner la SMT, comme prévu dans la décision de la CdP 19.

#### **Conclusions**

**10. Le Bureau a apporté son soutien au travail accompli et présenté par le Secrétariat, puis a apprécié en particulier les efforts déployés pour la mobilisation des ressources ainsi que les résultats obtenus.**

#### **IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

11. La Présidente a informé la réunion que la Grèce a engagé le processus de paiement de ses contributions pour l'année 2016 ; ce paiement est prévu dans un avenir proche.

12. Le Coordonnateur adjoint a présenté aux membres du Bureau, afin qu'ils puissent formuler leurs commentaires et recommandations, un aperçu du « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/5) et a actualisé les informations quand nécessaire, notamment les points suivants :

- État des contributions
- Implications de la mise en œuvre d'Umoja
- Facturation pour 2016
- Dépenses
- Réserve de trésorerie
- Rapport intermédiaire avec la différence entre recettes et dépenses
- Rapport sur les questions liées au personnel

#### **Conclusions**

**13. Le Bureau a noté avec satisfaction le pourcentage élevé des contributions reçues pour l'année 2015.**

**14. Il s'est félicité des versements anticipés des contributions de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Espagne, d'Israël, de Monaco, de la Slovénie et de l'Union européenne. Le Bureau, en vertu de la règle 4.2., qui précise concernant les Parties contractantes que les « contributions pour une année civile donnée sont attendues dans les trois premiers mois de ladite année et les exhorte à les verser sans délai et dans leur intégralité. », a demandé aux autres Parties contractantes de s'acquitter, dans les plus brefs délais, de leurs contributions et arriérés de 2016.**

**15. Le Bureau a pris note des deux cas d'arriérés d'au moins deux années et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à collecter les arriérés et d'adresser au Bureau et aux Parties contractantes un rapport sur l'issue de son action.**

**16. Le Bureau a pris note de l'état d'avancement des recrutements à l'Unité de coordination et, en outre, a encouragé les Parties contractantes qui pourraient le faire à fournir des ressources humaines au Secrétariat dans les domaines qui en ont le plus souvent besoin, notamment l'information et la communication, ainsi que la mobilisation des ressources, par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et d'autres programmes analogues.**

**17. Le Bureau a également pris note du point de vue du Secrétariat relatif à la nécessité de pourvoir deux postes à temps plein pour l'information et la communication ainsi que pour la**

**mobilisation des ressources au sein de l'Unité de coordination, ce qui sera examiné suivant la procédure établie lors de la CdP 20.**

## **V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

18. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6).

19. La réunion a discuté des questions résumées dans les paragraphes suivants.

### **- 5.1 Gouvernance**

20. Le Coordonnateur a indiqué que la question de longue date de la ratification par le Liban du texte amendé de la Convention de Barcelone avait été finalement résolue. À présent, seule la ratification par la Bosnie-Herzégovine était encore en attente.

21. Le Coordonnateur a également signalé l'absence de progrès dans la finalisation des Accords révisés ou nouveaux avec les pays hôtes pour les Centres d'activités régionales (CAR). Au cours des discussions qui ont suivi, il a été reconnu que, dans la pratique, la mise en œuvre du modèle d'accord commun à l'échelle nationale était confrontée à des difficultés liées à des situations particulières et à la législation de chaque pays hôte ainsi qu'à la nature juridique des CAR. Dans ce contexte, il a été proposé que les décisions de la CdP dont l'exécution s'avère difficile soient soumises à nouveau aux Parties contractantes pour un éventuel réexamen.

22. La réunion a également évoqué la question du passage à un système de Points focaux thématiques. Bien que les motivations qui sous-tendent l'adoption d'un système de gouvernance nouveau ou actualisé des points focaux, en vue de renforcer leurs responsabilités, soient comprises, des difficultés pratiques existent pour le mettre en œuvre de manière à ne pas perturber le fonctionnement du système PAM et la mise en œuvre du PdT. Par conséquent, il convient de suivre une approche prudente. Un processus progressif pourrait donc être mis en place, en commençant par exemple par la biodiversité. Des questions ont été soulevées au sujet de l'importance des relations qui existent actuellement entre les Points focaux des CAR et le système, ainsi qu'au sujet de la préparation des structures nationales à s'adapter à un système de points focaux thématiques.

## **Conclusions**

**23. Le Bureau a pris note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et a exhorté les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les instruments juridiques pertinents, en particulier les amendements au Protocole « immersions » qui ne sont pas encore entrés en vigueur.**

**24. Le Bureau a encouragé la Présidente et le Secrétariat à prendre des mesures pour parvenir à la ratification totale de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en temps voulu, de préférence au cours de l'exercice biennal en cours.**

**25. Le Bureau a pris note de l'état actuel de l'élaboration des Accords avec les pays hôtes pour les CAR, tel que rapporté par le Secrétariat, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec les Parties contractantes concernées et avec le Siège du PNUE, puis à soumettre un rapport à sa 83<sup>e</sup> réunion en décrivant l'état d'avancement des négociations pour chaque accord, y compris les difficultés rencontrées.**

**26. Le Bureau a accepté la ligne de conduite proposée comme suit :**

- (a) Le Secrétariat préparera le texte amendé du mandat du Bureau en ajoutant des critères de conformité pour l'élection des membres du Bureau, en particulier en ajoutant après la formulation « et la participation régulière à la réunion des Parties contractantes », la formulation « et le respect de leurs obligations de rapports en vertu de la Convention ».**

**(b) Le Secrétariat soumettra ce texte à la 83<sup>e</sup> Réunion du Bureau pour examen et soumission à la CdP 20 prévue pour décembre 2017.**

**27. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer une analyse préliminaire de l'état actuel et des options et des impacts d'un passage à un système de Points focaux thématiques, en tenant compte de la pratique actuelle des autres accords multilatéraux, le cas échéant, et de la soumettre à une discussion et à des conseils complémentaires lors de sa 83<sup>e</sup> réunion.**

**- 5.2 Questions relatives à la production de rapports et au respect des obligations**

28. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/15 relative au Comité de respect des obligations et de la Décision IG.22/16 relative au Format de rapport, adoptées par la CdP 19 à Athènes (Grèce) en février 2016, le Secrétariat a fait le point sur la situation des rapports sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, sur le programme de travail du Comité de respect des obligations, sur le nombre de membres et sur la préparation d'un format de rapport simplifié pour la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Se félicitant du recrutement en cours du Responsable juridique, il a été souligné que la mise en œuvre en temps voulu des décisions en matière de respect des obligations et de rapports est très importante pour l'évaluation des impacts de la Convention.

**Conclusions**

**29. Le Bureau a exhorté les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports 2012-2013 sans plus tarder.**

**30. Il a également exhorté toutes les Parties contractantes à entamer dès que possible la préparation de leurs rapports 2014-2015, afin de respecter pleinement le délai du 15 octobre 2016 fixé par la Décision IG.22/16 de la CdP 19. Le Bureau, tenant compte de l'état d'avancement du recrutement du Responsable juridique, a pris note de la proposition du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la Décision IG.22/16 comme suit :**

- (a) Conseiller les Parties contractantes sous réserve de la disponibilité des fonds ;**
- (b) Engager des consultations avec les Points focaux sur les besoins de renforcement des capacités des Parties contractantes et préparer un rapport à soumettre à la CdP 20. Le premier projet sera soumis à la 84<sup>e</sup> Réunion du Bureau ;**
- (c) Poursuivre les travaux relatifs à une proposition de préparation d'un format de rapport simplifié à soumettre à la 83<sup>e</sup> Réunion du Bureau en 2016 pour examen et suggestions ;**
- (d) Lancer un processus de test du format révisé d'ici fin de 2016 - début 2017 et une consultation écrite avec les Parties contractantes ;**
- (e) Finaliser le format de rapport révisé sur la base des observations relatives aux tests pour soumission à la 84<sup>e</sup> Réunion du Bureau prévue pour 2017 et, le cas échéant, à la CdP 20.**

**31. Le Bureau a exhorté les Parties contractantes concernées, à savoir l'Algérie, l'Égypte et Monaco, à soumettre au plus tard le 15 mai 2016 les détails de leurs candidats proposés pour siéger en tant que membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans devant prendre fin lors de la CdP 21 et a accepté leur élection par correspondance.**

**- 5.3 Évaluation du PAM II**

32. Lors de la CdP 19 organisée à Athènes (Grèce) en février 2016, les Parties se sont prononcées en faveur de l'option ii figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23 sur la mise en œuvre de la Décision IG.21/16 relative à l'Évaluation du Plan d'action pour la Méditerranée. Le document incluant la phase II du Plan d'action pour la Méditerranée devrait faire l'objet d'ajustements en

conséquence pour tenir compte des principaux développements apportés au système PAM concernant les questions thématiques.

33. Le Coordonnateur a présenté au Bureau, pour adoption, l'orientation proposée pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP 19 sur la question. Il a également été proposé que le Bureau désigne l'un de ses membres pour piloter les travaux du Groupe de travail à composition non limitée qui pourrait voir le jour à cet effet.

### **Conclusions**

**34. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'entreprendre les actions suivantes pour la mise en œuvre des conclusions de la COP 19 :**

- (a) le Secrétariat doit préparer les termes de référence pour cette mission, en tenant compte aussi de la SMDD, qui seront partagés avec le Bureau lors de sa 83e réunion ;**
- (b) le Secrétariat doit inviter les Points focaux à participer ou à nommer leurs représentants au Groupe de travail à composition non limitée ;**
- (c) le Bureau doit nommer un de ses membres pour diriger le travail du Groupe de travail avec le soutien du Secrétariat ;**
- (d) le Groupe de travail doit tenir sa réunion au premier trimestre de 2017 (si les fonds extérieurs sont disponibles) ;**
- (e) le Groupe de travail est chargé de préparer ses conclusions à temps pour les soumettre à la 84e réunion du Bureau ; et,**
- (f) le Bureau doit présenter ses recommandations à la Réunion des Points focaux du PAM en 2017, en vue d'être soumises à la COP 20, ainsi que les conclusions du Groupe de travail.**

**35. Le Bureau a appelé les Parties contractantes à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre du processus et la participation de toutes les Parties contractantes.**

### **- 5.4 Coopération et partenaires**

36. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/18 relative à la coopération et aux partenaires, adoptée par la CdP 19 organisée à Athènes (Grèce) en février 2016, le Coordonnateur a donné un aperçu de la coopération avec des organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des agences bilatérales de coopération, et a informé les membres du Bureau de l'opérationnalisation des accords actuels et des progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux accords. Il a également rendu compte de la réunion constructive de coordination du PNUE/PAM et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui s'est tenue à Rome le 13 avril 2016 et des perspectives prometteuses pour renforcer davantage la collaboration entre ces deux organisations.

37. Le Secrétariat a rendu compte au Bureau de l'évaluation des candidatures de la Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire (FISPMED) et de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en vue d'obtenir une accréditation en tant que partenaires du PNUE/PAM, pour examen et adoption par le Bureau.

38. Compte tenu du débat mondial et régional actuel sur la gouvernance des océans, il a été souligné l'importance de la Stratégie conjointe entre le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), la CGPM et l'UICN-Med (Union internationale pour la conservation de la nature), en collaboration avec l'association MedPAN (Réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée), relative à la conservation spatiale et l'utilisation durable du milieu marin en Méditerranée, en cours d'élaboration. Il a été proposé d'élever

le niveau de son profil pour en faire une stratégie de l'ensemble du système PNUE/PAM plutôt que de celui du CAR/ASP. En outre, il a été souligné qu'il est important de consulter les structures de gouvernance pertinentes des organisations concernées.

## Conclusions

**39. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés relativement à la question de la coopération et des partenaires et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur ces questions.**

**40. Il s'est également félicité des résultats de l'évaluation par le Secrétariat des candidatures soumises par la Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire (FISPMED) et par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et a décidé de leur accorder une accréditation en tant que partenaires du PNUE/PAM avant de demander au Secrétariat de soumettre cette décision à la CdP 20 pour adoption.**

### - 5.5 Information et communication de proximité

41. Le Coordonnateur a fait une courte présentation des activités d'information et de communication relatives à la CdP 19 et des plans pour l'exercice biennal dans ce domaine. Il a souligné les difficultés rencontrées dans la diffusion appropriée des résultats de la CdP 19 et, en général, des instruments et produits du PAM-Convention de Barcelone, dans l'entretien de la visibilité du système et dans le soutien à ses fonctions d'information, de communication et de sensibilisation, l'Unité de coordination n'ayant pas les ressources humaines adéquates.

42. Le Bureau a été invité à faire part de ses observations et de ses considérations sur la question.

## Conclusions

**43. Le Bureau s'est félicité des très bons résultats des travaux d'information et de communication avant, pendant et après la CdP 19 et a donc remercié les soutiens externes apportés à cette fin.**

### - 5.6 Prix « Istanbul Environment Friendly City » (Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)

44. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/19 intitulée « Environment Friendly City Award » (Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement), adoptée par la CdP19 à Athènes (Grèce) en février 2016, le Coordonnateur a présenté le projet de plan pour la finalisation des critères et du processus de nomination et de sélection ainsi que pour la remise du premier prix lors de la CdP 20.

## Conclusions

**45. Conformément à la Décision IG 22/19, le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre les travaux visant à finaliser les critères de sélection et à mobiliser les ressources nécessaires. À cet égard, le Bureau s'est félicité du soutien de la Turquie.**

46. En vertu du point relatif à la Gouvernance, le Coordonnateur a donné un aperçu de la planification en cours d'élaboration pour la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017. En particulier, il a rendu compte de l'exercice de planification entrepris avec le Comité exécutif de coordination (CEC) lors de sa 28<sup>e</sup> réunion les 22 et 23 mars 2016. Compte tenu du calendrier proposé des réunions, certains aspects liés à la préparation de leurs documents de travail ont également été abordés, notamment la taille des documents et le délai de diffusion des documents de travail. Le Bureau a soutenu l'idée de respecter la règle de 16 pages des Nations Unies ainsi que l'utilisation d'une approche souple pour les délais de diffusion des documents, lorsque cela est strictement

nécessaire et justifiable. Cela permettrait d'accorder plus de temps pour préparer des documents de travail de qualité, en particulier pour les réunions techniques. Dans ce sens, il a été suggéré que le Secrétariat prépare une proposition pour examen ultérieur lors de la prochaine réunion du Bureau.

47. Le Bureau a discuté un certain nombre de priorités pour l'exercice biennal en cours, telles qu'elles figurent dans les conclusions ci-dessous.

#### **Conclusions**

**48. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'attirer son attention lors de la 83<sup>e</sup> Réunion sur les questions générales du processus et de fonds relatives à la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017, telles que la préparation du Rapport sur la qualité 2017, la mise en œuvre de l'IMAP, la préparation de la Stratégie révisée de mobilisation des ressources, la mise en œuvre de la SMDD, le nouveau format de rapport et d'autres le cas échéant.**

**49. Le Bureau a décidé de discuter lors de sa 83<sup>e</sup> Réunion des détails de la préparation de l'Ordre du jour relatif aux décisions, au thème et à l'orientation de la CdP 20.**

**50. Le Bureau a pris note du rapport soumis par le Secrétariat pour la planification de la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017. Le Bureau a exprimé son soutien aux efforts du Secrétariat et des CAR, compte tenu du temps limité pour sa mise en œuvre en 2016 et des difficultés liées à UMOJA.**

#### **VI. Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 83<sup>e</sup> réunion du Bureau**

51. Le Bureau a été invité à convenir de la date et du lieu de sa 83<sup>e</sup> Réunion. À noter que le document UNEP(DEPI)/MED IG 22/Inf.17 intitulé « Calendrier indicatif des principales réunions du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2016-2017 » et examiné lors de la CdP 19 a indiqué les dates de ladite réunion pour octobre 2016.

#### **Conclusions**

**52. Le Bureau a convenu de tenir sa 83<sup>e</sup> réunion les 25 et 26 octobre 2016 à Athènes (Grèce) ou à Tirana (Albanie). La décision définitive sera prise à l'issue de nouvelles consultations.**

#### **VII. Point 7 de l'ordre du jour Questions diverses**

53. Le Bureau a convenu de la participation de l'Union européenne en tant qu'observateur à la présente réunion. Si elle le souhaite, l'UE, ainsi que toute autre Partie, doit soumettre une demande pour être invitée à participer en tant qu'observateur aux délibérations de toute question qui la concerne à chaque réunion suivante du Bureau.

54. Le Secrétariat a informé le Bureau de la lettre qu'il a reçue le 21 mars 2016 du Président de l'Autorité de la qualité de l'environnement en ce qui concerne « le soutien à la participation de la Palestine aux Conférences des Parties et aux réunions de la Convention de Barcelone ». Le Bureau a demandé au Secrétariat de le tenir informé de cette question.

55. Le Coordonnateur a rendu compte des questions soulevées par les représentants de médias et des préoccupations concernant la situation et la pollution de la Méditerranée due à la crise des déchets au Liban. Le Bureau a pris note que le PNUE examine déjà les moyens de faire face à cette situation.

56. Certains membres du Bureau se sont dits préoccupés de la question des besoins et des coûts d'interprétation lors des réunions du Bureau car aucune autre langue que l'anglais n'a été utilisée lors de la 82<sup>e</sup> réunion. La possibilité de fournir une interprétation à la demande explicite préalable des membres du Bureau, le cas échéant, a été évoquée.

**VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

57. Le Secrétariat a soumis pour adoption l'ensemble des conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII du Mandat du Bureau.

58. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et recommandations formulées dans le présent rapport.

**IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

59. La Présidente du Bureau a clôturé la réunion le mercredi 20 avril 2016 à 16h30.

## **Annexe I**

### **Liste des participants**

**MEMBRES DU BUREAU**

**GREECE / GRÈCE**

**(PRESIDENT)**

**Ms Christina Baritaki**

Secretary General

Ministry of Environment and Energy

Tel: +30 210 69 69 850

Fax: +30 210 69 69 501

Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr

**ALBANIA / ALBANIE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Ms Klodiana Marika**

Director

Priorities Implementation Department

Ministry of Environment

Tel: +355 692 092 872

Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

**EGYPT / ÉGYPT**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Mohamed Abdel Monem Farouk Osman**

Undersecretary, Head of the Coastal and

Marine's Integrated Management Central Dept.

Egyptian Environmental Affairs Agency

(EEAA)

Ministry of Environment

Tel: +202 5256 483

Email: M\_F\_osman@hotmail.com

**SPAIN / ESPAGNE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr Victor Escobar Paredes**

Head of Unit

Directorate General for the Sustainability of the

Coast and the Sea

Ministry of the Environment and Rural and

Marine Affairs

Tel: +34 915 976 038

Email: vaescobar@magrama.es

**ISRAEL / ISRAËL**

**(RAPPORTEUR)**

**Ms Ayelet Rosen**

Director Multilateral Environmental Agreements

Division

Ministry of Environmental Protection

Tel: +972 26 553 746

Fax: +972 26 553 752

Email: ayeletr@sviva.gov.il

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION  
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE  
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Mr Gaetano Leone**

Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101

Email: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib El Habr**

Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 126

Email: habib.elhabr@unepmap.gr

**Ms Tatjana Hema**

MED POL Programme Officer

Tel: +30 210 72 73 115

Email: tatjana.hema@unepmap.gr

**Annexe II**

**Ordre du jour**

## **Ordre du jour**

<b>Point 1 de l'ordre du jour</b>	<b>Ouverture de la réunion</b>
<b>Point 2 de l'ordre du jour</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux</b>
<b>Point 3 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport sur les travaux menés en janvier-février 2016</b>
<b>Point 4 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif</b>
<b>Point 5 de l'ordre du jour</b>	<b>Questions spécifiques :</b>
- 5.1	Gouvernance
- 5.2	Respect des obligations
- 5.3	Évaluation du PAM II
- 5.4	Coopération et partenaires
- 5.5	Information et communication de proximité
- 5.6	Prix « Istanbul Environment Friendly City » (Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)
<b>Point 6 de l'ordre du jour</b>	<b>Date et lieu de la 83<sup>e</sup> réunion du Bureau</b>
<b>Point 7 de l'ordre du jour</b>	<b>Questions diverses</b>
<b>Point 8 de l'ordre du jour</b>	<b>Conclusions et recommandations</b>
<b>Point 9 de l'ordre du jour</b>	<b>Clôture de la réunion</b>